



Pêche au bar. « Non à l'interdiction »

Ronan Tanguy

L'interdiction de pêcher le bar au-dessus du 48° parallèle votée par l'Europe ne passe pas chez les pêcheurs-plaisanciers. Samedi matin, ils étaient 650 à manifester à Morlaix (29). Ils réclament de pouvoir prendre un bar par jour et l'instauration d'un quota mensuel en 2019. Un recours va être déposé devant la Cour de justice européenne.

Environ 650 personnes ont défilé samedi matin dans les rues de Morlaix.



Photo R. T.

Bien plus habitués à taquiner le poisson depuis leur bateau ou en bord de mer, les pêcheurs-plaisanciers en colère ont troqué leurs cannes et leurs moulinets pour des banderoles et des cornes de brume, samedi matin, à Morlaix. Dans leur viseur, la décision prise en décembre par le Conseil européen. Elle interdit aux particuliers de pêcher le bar au-dessus du 48° parallèle, c'est-à-dire au nord d'Audierne et du raz de Sein. Sauf à pratiquer le « no kill », c'est-à-dire remettre à l'eau chaque bar hameçonné pour éviter de prendre une très grosse amende. Motif invoqué : la raréfaction de la ressource.

« L'assassinat de la pêche loisir »

« On ne s'attendait pas à une mesure aussi sévère. S'attaquer à ce poisson emblématique, c'est inexcusable. C'est une véritable provocation, l'assassinat de la pêche loisir »,

a lancé le Costarmoricaïn Jean Kiffer, président de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP), à l'issue d'un rassemblement qui a mobilisé près de 650 personnes. En provenance à la fois du Nord-Finistère (Plouezoc'h, Locquirec, Cléder, St-Pol-de-Léon, Guissény, Plougastel-Daoulas), du Sud-Finistère (Plobannalec-Lesconil, Camaret), mais aussi des Côtes-d'Armor (Plouha, Plestin-Les-Grèves...).

« Pourquoi l'Europe a séparé les côtes françaises en deux ? Au Sud, ils ont le droit à trois bars par jour. C'est discriminatoire », déplore Yannick Hamon, président de l'association des pêcheurs-plaisanciers de Pleumeur-Bodou (22).

« Un seul bar de tout l'été »

« J'ai pris un seul bar durant tout mon été. On ne peut pas dire que j'ai été gourmande. Ce n'est pas avec ça que la ressource va s'épuiser. On

nous coupe tout alors que les professionnels, eux, en ont plein les filets », dénonce Martine, la soixantaine, une pêcheuse de Plougastel (29). Dans son collimateur et celui des manifestants, les grosses unités, dont celles de la grande distribution, qui « en un coup de chalut ramassent autant que toute la pêche récréative en une saison ».

« Je suis un Européen convaincu, mais là, Bruxelles se décrédibilise », constate le maire de Plouvorn (29), François Palut, l'un des rares élus à avoir manifesté. « Chez nous à Santec (29), il y a 17 km de côtes. On est là pour défendre le tourisme et l'économie », soulignent, pour leur part, Guy Cadiou et Marie-Madeleine Le Youdec, adjoints au maire de la commune léonarde.

« C'est toute une filière qui est menacée. Sur le plan économique, elle pèse très lourd, deux à trois milliards d'euros », estime Jean Kiffer, en

réclamant la possibilité pour chaque pêcheur de prendre un bar par jour. Mais aussi la mise en place, l'an prochain, d'un quota qui permettrait entre 10 et 20 prises par mois.

Une issue favorable ?

En attendant, un recours va être déposé en fin de semaine prochaine devant la Cour de justice européenne. Objectif : faire annuler la directive de Bruxelles. « Si l'on en croit nos soutiens comme le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, et le député européen des Côtes-d'Armor, Alain Cadec, qui préside la commission de la pêche du Parlement européen, on peut envisager une issue favorable, indique le président de la FNPP. Mais rien n'est sûr. Et on a tellement été roulés dans la farine depuis 15 ans... ».